

**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2022

Réunion ordinaire du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 7 juillet 2022 à 19 h, en présentiel à la salle Ernest-Choquette du pavillon Jordi-Bonet, à laquelle sont présents :

M^{mes} Mélodie Georget, conseillère municipale et présidente du comité
Geneviève Poirier-Ghys, membre ressource
Joanie Beaulieu, membre citoyenne
Glenna McGuire, membre citoyenne

MM. David Morin, conseiller municipal
Ghislain Pion, membre citoyen
Bernard Delorme, membre citoyen
Marc-Antoine Robert, membre citoyen

Sont absents :

MM. François Deschênes, membre citoyen
Jonathan Robichaud, membre citoyen
Martin Duval, membre ressource

Tous membres du comité et formant quorum, assistés de :

M. César Largaespada, conseiller en environnement
Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

CCEDD-22070701

ACCEPTATION

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
RÉUNION ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2022

Il est unanimement recommandé

QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 7 juillet 2022 soit accepté, tel que rédigé.

CCEDD-22070702

ACCEPTATION

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
ORDINAIRE DU 9 JUIN 2022

Il est unanimement recommandé

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juin 2022 soit accepté, tel que rédigé.

SOUS-COMITÉ 1 : Sélection de sites pour l'aménagement des zones tampons dans le périmètre urbain afin de faciliter la cohabitation entre les zones agricoles, urbaines et les milieux naturels.

Dans le cadre de la réalisation de l'action 1.1 de la Politique Ville nourricière et de l'action 2.1.2 du Plan d'urbanisme durable : Aménager des zones tampons dans le périmètre urbain afin de faciliter la cohabitation entre les zones agricoles, urbaines et les milieux naturels.

Participants : David Morin, Ghislain Pion, Bernard Delorme et Marc-Antoine Robert. Animé par César Largaespada.

Résultats :

- Un seul critère a été utilisé pour faire la sélection des sites potentiels : Sites localisés en périmètre urbain ou agricole (entre les deux) où les activités agricoles ont un possible impact sur la cohabitation entre citoyens et producteurs agricoles (ex. : zone avec possible dérive de pesticides, zone de forts vents et fortes odeurs);
- Au total, sept (7) sites ont été sélectionnés à l'aide d'une carte illustrant les emprises de la Ville et le milieu résidentiel :
 - Zone tampon d'environ 1 km entre la rue des Lilas et les champs agricoles;
 - Zone tampon d'environ 175 m derrière l'École de la Pommeraie;
 - Zone tampon d'environ 1 km entourant le verger entre la rue La Pommeraie et le chemin de la Montagne;
 - Zone tampon d'environ 250 m derrière la cidrerie Cryo;
 - Zone tampon d'environ 915 m entre la rue des Bernaches et le champ agricole;
 - Zone tampon d'environ 250 m entre la garderie Les Petits Invincibles et le Golf La Seigneurie.
- Les sites sélectionnés ont été géoréférencés sur une carte;
- Une visite terrain sera réalisée par le conseiller en environnement de la Ville afin de valider la faisabilité d'aménagement sur ces sites (implantation de brise-vent végétalisés ou autres). Les propriétaires seront aussi rencontrés afin de bien valider et planifier, le cas échéant, les activités de plantation à réaliser (ex. : type, quantité et localisation des arbres à planter, sources de financement du projet).
- Les membres suggèrent d'incorporer, lorsque possible, des arbustes et/ou des herbacées favorisant les pollinisateurs lors de l'aménagement des zones tampons.

SOUS-COMITÉ 2 : Sélection de sites et de types d'aménagements comestibles novateurs

Dans le cadre de la réalisation de l'action 2.4 de la Politique Ville nourricière : 2.4 Identifier des sites (ex. : zones marginales, emprises municipales et fossés, etc.) et types d'aménagements comestibles novateurs (ex. : forêts nourricières, ensemencement de champignons, petits fruits, etc.) et mettre en œuvre des projets à l'échelle de la municipalité.

Participants : Mélodie Georget, Geneviève Poirier-Ghys, Joanie Beaulieu et Glenna McGuire. Animé par Geneviève Poirier-Ghys.

Résultats :

- Élaboration des critères de sélection des sites en périmètre urbain. Les critères sélectionnés sont : a) Emplacement (considérer îlots de chaleur, besoin de citoyens, site proche de multilogements et du transport actif, sécurité des citoyens); b) Type d'aménagement (comestible pour les humains ou la faune, favoriser les pollinisateurs et/ou la faune locale);
- Idéalement, un aménagement par district devrait être réalisé. De plus, il fallait considérer que de l'eau courante ne pourrait être amenée aux sites de plantation et que l'entretien doit être assuré par l'engagement citoyen (pour alléger la tâche de l'équipe municipale aux parcs et espaces verts);
- Ces deux critères de sélection permettront de bien cibler le type de végétaux à planter : des aménagements comestibles peuvent être établis aux endroits faciles d'accès et avec une forte participation de l'engagement citoyen. Des aménagements favorisant les pollinisateurs pourraient être priorisés dans certaines emprises de la ville qui sont moins accessibles ou qui peuvent être dangereux pour les piétons (ex. au milieu d'un boulevard, rond-point);
- Au total, neuf (9) sites ont été sélectionnés à l'aide d'une carte illustrant les emprises de la Ville. Dans certains cas, des idées d'aménagement innovateurs ont été lancées. Il s'agit ici d'un résultat préliminaire d'un travail encore en cours de réalisation :
 - Triangle de terrain en face de l'école Ozias Leduc (terrain du CSP)
 - Le long de la piste cyclable menant au parc de la Gare (bande riveraine comestible – utiliser aussi les clôtures)
 - Parc Beaujeu / Parc Chapleau
 - Parc Damien Benoit – parc de la gare
 - École de la pommeraie : autour de la patinoire
 - Rondpoint de la rue des Faucons
 - Terre-plein : Mettre des fleurs pour les pollinisateurs
 - Montenach
 - Boulevard de la Gare
 - Rue des Bernaches
- Les sites sélectionnés ont été géoréférencés sur une carte;
- Les participants de ce groupe suggèrent que le projet de *Parcours nourricier* gagnant du projet de budget participatif puisse être un exemple pour des aménagements similaires à développer ailleurs sur le territoire de la Ville dans le cadre de la Politique Ville nourricière.

CCEDD-22070704**ACCEPTATION****DISCUSSION DES RÉSULTATS DE CHAQUE GROUPE DE TRAVAIL**

Chaque groupe travail a présenté en plénière au reste des membres du comité les résultats décrits au point **CCEDD-22070703**.

Aucune modification de ces points n'a été apportée par les autres membres du CCEDD.

CCEDD-22070705**ACCEPTATION****DIVERS ET NOUVELLES INTÉRESSANTES****Concours d'arrachage d'herbe à poux (du 4 juillet au 26 août) :**

César Largaespada a expliqué les détails du concours d'arrachage d'herbe à poux (tirage de panier de produits de fermes locales, collaboration avec Connexion Nature). Les membres ont félicité la Ville pour cette initiative.

Valorisation et rayonnement du milieu agricole : Projet « Plein Feux sur les agriculteurs »

César Largaespada a expliqué que l'objectif principal de ce projet est le rayonnement et valorisation des fermes de la Ville, ainsi que l'élaboration des projets connexes comme « le projet portes ouvertes 2023 » et « la route agrotouristique de Mont-Saint-Hilaire ». À ce jour, trois fermes de la Ville ont accepté de participer. Des publications Facebook et sur le site Web de la ville seront réalisés. Les membres ont félicité la Ville pour cette initiative.

9 juin : Plantation de 165 arbres et 42 arbustes au parc de la Gare en collaboration avec Connexion Nature et One Tree Planted :

Mme Geneviève Poirier-Ghys a expliqué le déroulement de cette activité. Les membres ont félicité Connexion nature et la Ville pour cette initiative.

CCEDD-22070706

ACCEPTATION

VARIA

Rappel des étapes à suivre pour faire une recommandation ou suggestion au conseil de la Ville.

Suite à quelques courriels des membres du CCEDD sollicitant plus d'implication de la Ville à propos des sujets spécifiques en environnement, l'équipe en environnement de la Ville tient à rappeler que :

- Lorsque l'un des membres souhaite que la ville adresse une question ou activité en environnement, celui-ci doit présenter à tous les membres le sujet en question pendant une rencontre du CCEDD. De cette façon, une discussion peut avoir lieu visant un positionnement de l'ensemble du groupe. Si souhaité par tous les membres, le CCEDD peut faire une suggestion au conseil de la ville, énonçant son intérêt à travailler sur le sujet donné.
- Le conseil municipal analysera les suggestions des membres du CCEDD. S'il le considère pertinent, il demandera que le CCEDD approfondisse la question et émette une recommandation formelle.

CCEDD-22070708

ACCEPTATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

Il est unanimement recommandé

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 30.

César Largaespada, secrétaire

Mérodie Georget, présidente